

N°	Libellé de l'opération	Commune de Tallard	Surface (m²)	Surface (ha)	Surface (m²)	Surface (ha)
101	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
102	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
103	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
104	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
105	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
106	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
107	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
108	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
109	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
110	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
111	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
112	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
113	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
114	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
115	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
116	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
117	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
118	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
119	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
120	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
121	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
122	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
123	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
124	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
125	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
126	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
127	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
128	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
129	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
130	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
131	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
132	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
133	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
134	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
135	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
136	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
137	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
138	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
139	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
140	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
141	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
142	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
143	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
144	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
145	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
146	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
147	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
148	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
149	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01
150	Création d'un terrain d'habitat collectif	Commune de Tallard	1,0	0,01	1,0	0,01

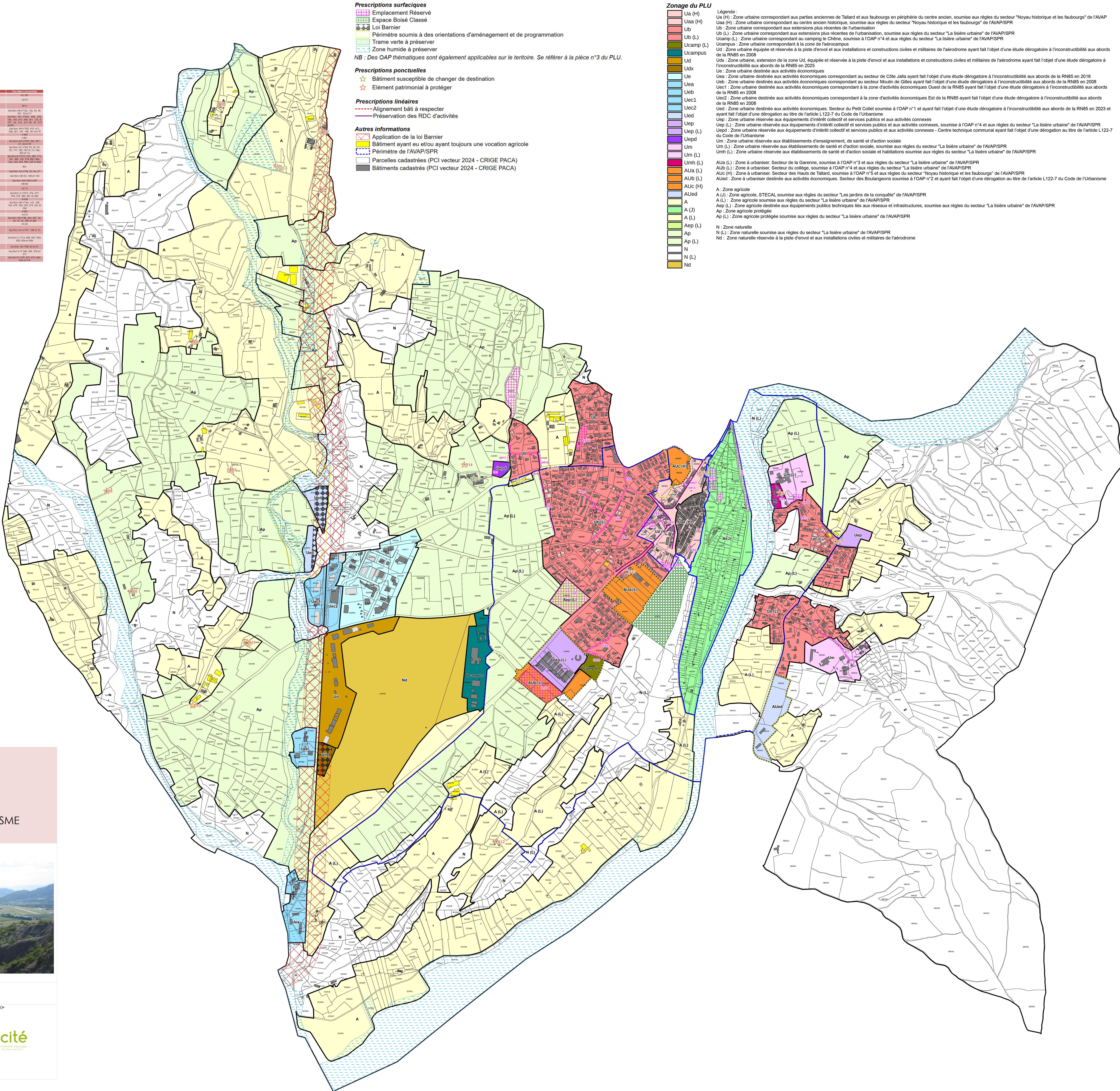
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES (05)
COMMUNE DE TALLARD (05130)

REVISION ALLEE N°1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME



4.2. ZONAGE GENERAL

PLU approuvé le : 18/12/2023
Révision allégée n°1 arrêtée le : 07/04/2025



- Prescriptions surfaciques**
- Emplacement Réserve
 - Espace Boisé Classé
 - Loi Barnier
 - Périmètre soumis à des orientations d'aménagement et de programmation
 - Trame verte à préserver
 - Zone humide à préserver
- NB : Des OAP thématiques sont également applicables sur le territoire. Se référer à la pièce n°3 du PLU.
- Prescriptions ponctuelles**
- Bâtiment susceptible de changer de destination
 - Elément patrimonial à protéger
- Prescriptions linéaires**
- Alignement bâti à respecter
 - Préservation des RDC d'activités
- Autres informations**
- Application de la loi Barnier
 - Bâtiment ayant eu et/ou ayant toujours une vocation agricole
 - Périmètre de l'AVAP/SPR
 - Parcelles cadastrées (PCI vecteur 2024 - CRIGE PACA)
 - Bâtiments cadastrés (PCI vecteur 2024 - CRIGE PACA)

- Zonage du PLU**
- Ua (H) : Zone urbaine correspondant aux parcellaires anciennes de Tallard et aux faubourgs en périphérie du centre ancien, soumise aux règles du secteur "Noyau historique et les faubourgs" de l'AVAP
 - Uaa (H) : Zone urbaine correspondant au centre ancien historique, soumise aux règles du secteur "Noyau historique et les faubourgs" de l'AVAP/SPR
 - Ub : Zone urbaine correspondant aux extensions plus récentes de l'urbanisation
 - Ub (L) : Zone urbaine correspondant aux extensions plus récentes de l'urbanisation, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
 - Ucamp (L) : Zone urbaine correspondant au camping le Chêne, soumise à l'OAP n°4 et aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
 - Ucampus : Zone urbaine correspondant à la zone de l'aérocampus
 - Ud : Zone urbaine équipée et réservée à la piste d'envol et aux installations et constructions civiles et militaires de l'aérodrome ayant fait l'objet d'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 en 2008
 - Udx : Zone urbaine, extension de la zone Ud, équipée et réservée à la piste d'envol et aux installations et constructions civiles et militaires de l'aérodrome ayant fait l'objet d'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 en 2008
 - Uec : Zone urbaine destinée aux activités économiques
 - Uec1 : Zone urbaine destinée aux activités économiques
 - Uec2 : Zone urbaine destinée aux activités économiques correspondant à la zone d'activités économiques Est de la RN85 ayant fait l'objet d'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 en 2008
 - Ued : Zone urbaine destinée aux activités économiques
 - Uea : Zone urbaine destinée aux activités économiques correspondant au secteur de Côte Jalla ayant fait l'objet d'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 en 2016
 - Ueb : Zone urbaine destinée aux activités économiques correspondant au secteur Moulin de Gilles ayant fait l'objet d'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 en 2008
 - Uec1 : Zone urbaine destinée aux activités économiques correspondant à la zone d'activités économiques Ouest de la RN85 ayant fait l'objet d'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 en 2008
 - Uec2 : Zone urbaine destinée aux activités économiques correspondant à la zone d'activités économiques Est de la RN85 ayant fait l'objet d'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 en 2008
 - Ued : Zone urbaine destinée aux activités économiques. Secteur du Petit Collet soumise à l'OAP n°1 et ayant fait l'objet d'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 en 2023 et ayant fait l'objet d'une dérogation au titre de l'article L122-7 du Code de l'Urbanisme
 - Uep : Zone urbaine réservée aux équipements d'intérêt collectif et services publics et aux activités connexes
 - Uep (L) : Zone urbaine réservée aux équipements d'intérêt collectif et services publics et aux activités connexes, soumise à l'OAP n°4 et aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
 - Uepd : Zone urbaine réservée aux équipements d'intérêt collectif et services publics et aux activités connexes - Centre technique communal ayant fait l'objet d'une dérogation au titre de l'article L122-7 du Code de l'Urbanisme
 - Uim : Zone urbaine réservée aux établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale
 - Um : Zone urbaine réservée aux établissements de santé et d'action sociale, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
 - Um (L) : Zone urbaine réservée aux établissements de santé et d'action sociale et habitations soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
 - Umh (L) : Zone à urbaniser. Secteur de la Garenne, soumise à l'OAP n°3 et aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
 - A (L) : Zone à urbaniser. Secteur du collège, soumise à l'OAP n°4 et aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
 - AUA (L) : Zone à urbaniser. Secteur des Hauts de Tallard, soumise à l'OAP n°5 et aux règles du secteur "Noyau historique et les faubourgs" de l'AVAP/SPR
 - AUB (L) : Zone à urbaniser destinée aux activités économiques. Secteur des Boulangeons soumise à l'OAP n°2 et ayant fait l'objet d'une dérogation au titre de l'article L122-7 du Code de l'Urbanisme
 - AUC (H) : Zone agricole
 - AUC (L) : Zone agricole, STECAL soumise aux règles du secteur "Les jardins de la conquête" de l'AVAP/SPR
 - A (J) : Zone agricole, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
 - A (L) : Zone agricole soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
 - A (J) : Zone agricole destinée aux équipements publics techniques liés aux réseaux et infrastructures, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
 - A (L) : Zone agricole protégée
 - A (L) : Zone agricole protégée soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
 - Aep (L) : Zone naturelle
 - Ap : Zone naturelle soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
 - Ap (L) : Zone naturelle réservée à la piste d'envol et aux installations civiles et militaires de l'aérodrome
 - N : Zone naturelle
 - N (L) : Zone naturelle soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
 - Nd : Zone naturelle réservée à la piste d'envol et aux installations civiles et militaires de l'aérodrome